L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 12 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Une jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser au bureau de l'Abeille.
8 fév—1cf

DEMANDES.

On demande—Une jeune femme, bien recommandée, pour faire la cuisine pour une petite famille de trois personnes, et qui devra se rendre utile à la maison. Il n'est à trois milles de la ville. Bonne maison et bon salaire. S'adresser à GROCER, bureau de l'Abeille.
8fev—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ann Thiel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,092—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui seront jugées pour lesquelles le compte final présenté par Mathilda Ewert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12,17,21

Succession de Joseph Lisia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,437—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui seront jugées pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division A. Attendu que Simon Rieder a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9fév—9 13 17

Succession de John M. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,133 — Division A — Attendu que Eugène Shannon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CRÉANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. A. D. Hyams et Charles Carroll, créanciers—No 26,151—Division C—Ordre de Cour — Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale A. D. Hyams & Co. et Adolphe Livaudais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite raison commerciale sont et est par le présent accepté par la cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zacharie Spearing, notaire, au bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires de ladite pétitionnaire d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que J. L. Peyraud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 7 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 fév—3f au 18 mars

Louis Braun versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,248—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marcus Sauer approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12fév—12,17,21

Joseph E. Comes versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,137 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Julius Kuffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12 17 21

Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,417—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles H. Slacer syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 fév—9, 13, 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 25,026—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc. vs leurs créanciers—Qu'une assemblée des créanciers des failes John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns soient convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de lire les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés ou la possession du syndic doivent être vendues et aussi de voter sur toutes autres mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette session.
Nouvelle Orléans, 6 février 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7fev—3f au 12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Joseph H. Wilmuth vs ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire, en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de ledit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Vahlmann vs. ses créanciers—No 26,120—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph Vahlmann soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de N. H. B. Trist, notaire, au No 162 rue Common, le 6me jour de mars 1889, à 11 heures a.m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
9fév—9 19—3mars.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John L. Cahill vs. ses créanciers—No 25,968—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John L. Cahill, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville le LUNDI, 25me jour de février 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Schwartz, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1889.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv—3f au 25 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

GRAND TIRAGE MENSUEL.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 MARS 1889

Grand Tirage Mensuel,

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, cet	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, sont	950,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, sont		999,000
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,934,900

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à n'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Le Pay les prix à payer par les CLUBS, on pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture écrire très distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Montant certainé par l'Express (à nos frais). Adresse :

M. A. BAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse télégraphique : BAUPHIN, New-Orleans.

In New Orleans National Bank, New-Orleans, La.

N'oubliez pas que le Billet est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que c'est seulement de ces lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux de plus élevés. Défiez vous donc des contrefaçons et des gens ignorants!

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, enlissé au bureau du sheriff civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur de 200 pieds 10 pouces sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain ilet de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet Nos 554, et mesurant, suivant le dit plan, désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de front sur la rue David et 210 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—mars 5,11,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une boulangerie, nuai meubles et chevaux, wagons, &c.

Emile G. Wunderlich vs Adam Siegel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,144—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un jugement signé le 8 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 13 février 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Toutes les propriétés, meubles et autres effets, etc., qui se trouvent dans la boulangerie, étendant à la rue Remparts et y compris une portion du terrain No 441 vis Remparts, aussi, sous le fonds, etc., sur le dit local, occupé par une boulangerie, inclus deux chevaux, wagons, chariots, etc., le tout conformément à un inventaire déposé au bureau de la Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 10 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Katharina Niemuller vs Jacob Lechner sur et à Polonia Loge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,868—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jacob Lechner à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Constance, Thalie et Leonidas, et mesurant 100 pieds de front sur la rue Constance et Thalie et mesurant cent huit pieds de face à la rue Leonidas sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de cent huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—9 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Trisconi vs. Louis H. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,681—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, mais sans privilèges, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et borné de trente pieds de front sur la rue Dorgenois, Barracks Broad et Hôpital, mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Dorgenois, communiquant à trente pieds de front sur la rue de l'enceinte de la rue Barracks et mesurant vois la rue Hôpital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces, et entre lignes parallèles; acquis par le défendeur de John Sinnis par acte passé pardevant M. J. Ducros, notaire, le 20 septembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—21 28—4 11 18 23 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sime Eleanore M. Gabre vs Henry Gabre, sou mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,491—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16, février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la succession de feu Henry Gabre, en autant qu'elle appartient au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens existant entre feu Henry Gabre et ses héritiers et ayants droit, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'ilet No neuf, qui est borné par les rues Gibert, Bagnolet, Pelopée et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 11 février 1835 et déposé en étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Gaslight Company vs Lisette M. Dexter et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 22,803—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 de mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêt de Lisette M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, ayant titre Lisette M. Dexter vs David Duvall, No 20 848 Division B de dossier de ladite cour; le dit procès fut enlissé le 16 avril 1887, dans lequel elle prétend être la seule héritière de feu Jean Dexter et comme telle la propriétaire de la propriété ci après décrite : Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scenery, machinerie, appareils, fauteuils qui y sont et lui appartenant, situé dans l'ilet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante-six pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, le défendeur Lisette M. Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1886. Dans le dit procès, le défendeur a déposé une réponse lui donnant le titre à ladite propriété et appelant en garantie son vendeur Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
23 janv—4, 11, 18, 25 fév—2ms

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Sheriff Civil, d'une Propriété de valeur améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de :

Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,039.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, géomètre, et déposé en l'étude de H. E. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir : le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot numéro douze et cent dix-neuf pieds six pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze—le tout au pied américain. Le lot quatorze mesure vingt quatre vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur et façade de cent vingt pieds un pouce et deux lignes sur la rue Girod : et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, formant l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi l'encoignure Girod et Fulton.

2° Aussi les machines, bouilleires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., que peut contenir le dit local et dessus et qui appartiennent à la défendeur; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
28jan—23 30—fév 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vacherie.—Vente Forcée.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 13 février 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'avenue Carrollton à l'écurie de **Charon**, en face de la machine à dessécher :

20 vaches laitières, 3 chevaux, 2 charrettes à lait, 2 cochons, baquets, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Comptant. 12 fév—

VENTE POSITIVE.
VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 14 février 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Nouveau Bassin, près du Pont Blanc et de l'Avenue de Carrollton—

La Vacherie de M. Marius Gaillard, se composant de :

22 vaches laitières, 14 avec de jeunes veaux, 1 taureau, 2 vaches, 1 charrette à lait, 1 baronche, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Après la vente, le vendeur garantira les vaches en vente et tous les détails donnés sur les lieux. 10fév—

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—mars 5,11,16

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Tailhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en l'Ancienne Cour de Justice, Division D, dans le District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues **Gravier, Perdide, St Pierre** et **St Paul**, étant le lot qui suit le cou des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro lieux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyot, notaire, le 26 mai 1883, le dit lot mesurant 17 pieds, 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont numérotés de trois à quatre et sont bornés à la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié alors notaire en cette ville, le 19me jour de juin 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques citerns, citerne, hydrant, escalier en granit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bouneral, le 30 juillet 1884, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Girode** (maintenant Howard), **Perdide** et **Fevret**, désigné par le numéro dix neuf, sur un cadastre fait par A. D'Hémecourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à un acte passé le 16me jour du même mois, et vant 4. Hero, r. ... sur cette ville. Le dit lot de terre mesure, d'après la dite cequisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue **Girode** ou Howard sur 125 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ayant quelque huit chambres et cabinet dans la bâtisse principale, quatre chambres dans la cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, galerie devant, etc., et porte les Nos municipaux 106 et 108 rue **Girode** ou **Howard**, et a été acquis par le défunt de Jean Baptiste Poinsot, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 1er avril 1867, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 92, folio 141.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades** (anciennement Philippa), **Girod, Romparts** (anciennement Claiborne) et **Lafayette**, et lequel lot est désigné par le numéro six et mesure, au mesure américaine 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un du plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté de 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, le 13 avril 1832, de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres, cuisine et lieux à l'étage et quatre chambres, lieux d'aisance, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades** (anciennement Philippa), **Girod, Romparts** (anciennement Claiborne) et **Lafayette**, et lequel lot est désigné par le numéro six et mesure, au mesure américaine 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un du plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté de 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, le 13 avril 1832, de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres, cuisine et lieux à l'étage et quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades** (anciennement Philippa), **Girod, Romparts** (anciennement Claiborne) et **Lafayette**, et lequel lot est désigné par le numéro six et mesure, au mesure américaine 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un du plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté de 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, le 13 avril 1832, de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres, cuisine et lieux à l'étage et quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés à lui antérieurement achetées de l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—mars 5,11,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence A deux étages bien situés. Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

Aussi :

Un grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis H. Shanks vs ses créanciers.

No. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 67 rue Carondelet—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu, à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Charles Dumaine, d'un côté et derrière à autre côté par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hernandez, ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages à usage de pensionnat et de boulangerie distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués, le dit bâtiment étage sur cette commune connue : No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien-être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans au bénéfice de l'acquéreur avant hypothèque, garantie par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente, 5 pour cent, hypothécaires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur aura le droit de payer le montant du prix de vente et de faire la police au détenteur des détentures des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 26—fév2 9 16

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Selferth et femme.

ATTENDU QUE MME PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Selferth et Johann Selferth, et de feu William Selferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

A vis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
28jan—1f p sem en 30j

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 26,187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72